

La conception du palais
de justice d'Aix-en-Provence

Anatomie d'un palais



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

APIJ

La conception du palais de justice
d'Aix-en-Provence

Anatomie d'un palais

Un palais de justice moderne vecteur de liens, historiques et humains

S'agit-il de fortifications nouvelle génération ? D'une réinterprétation des pyramides égyptiennes ? Ou encore d'un clin d'œil aux mégalithes péruviens de Cusco ? De loin, les soubassements monumentaux du nouveau palais de justice d'Aix-en-Provence imposent leur puissance matérielle. Références historiques revendiquées par l'architecte, symboles de permanence et de constance, la solidité et la solennité de ces blocs en béton incarnent en partie l'idée qu'on se fait de la justice. En partie seulement, car la justice porte aussi la marque de la spiritualité humaine, avec toutes ses subtilités. Cette autre dimension plus délicate, moins palpable, perce à mesure qu'on s'approche du palais : ses murs en béton matricés dévoilent alors l'irrégularité de leurs nervures de bois, ils portent les stigmates du travail humain, tandis que la partie supérieure de la construction toute de verre et de métal se dresse, légère et transparente, dans le ciel de Provence. La synthèse des différents éléments de l'édifice compose ainsi un bâtiment imposant, mais qui n'écrase pas. Nombreux sont les observateurs à avoir salué cet équilibre, juste allégorie de la justice.

Version contemporaine du temple grec, trait d'union entre la terre et le ciel, expression de cette sacralité laïque chère à l'architecte Marc Barani, le nouveau tribunal judiciaire s'inscrit à la fois harmonieusement dans son environnement urbain et volontairement dans l'histoire d'Aix-en-Provence. La couleur de son socle rappelle le beige de la pierre des carrières de Rognes

Version contemporaine du temple grec, trait d'union entre la terre et le ciel, (...) le nouveau tribunal judiciaire s'inscrit à la fois harmonieusement dans son environnement urbain et volontairement dans l'histoire d'Aix-en-Provence.

avec laquelle furent construits les plus jolis hôtels particuliers de la vieille ville. Bâti boulevard Carnot, sur les traces des anciens remparts de la ville, il dialogue aussi avec la cour d'appel installée dans le palais Verdun, au bout de la petite rue Émeric David. Cette perspective architecturale trace un lien visuel entre les deux institutions et souligne l'importance de la justice, dans une ville qui célébra en 2009 les 600 ans de sa faculté de droit, fréquentée au cours des siècles par les plus grands juristes. Ancré dans l'histoire, ce nouveau palais, fruit d'une double attention, symbolique et fonctionnelle, est aussi délibérément tourné vers l'avenir : le regroupement sur un seul site des services civils et pénaux d'une part, la qualité et la modernité des aménagements à destination des justiciables, des personnes détenues, des magistrats ou des fonctionnaires et des auxiliaires de justice de l'autre, sont à la hauteur des ambitions de la Justice du XXI^e siècle.

Après douze années d'un fonctionnement dual, sur les sites de Carnot et de Pratési, à 5 km du centre-ville, la réunification du tribunal judiciaire et son installation dans des locaux neufs et adaptés à son activité apparaissent en effet comme un gage de lisibilité pour les justiciables et d'efficacité pour les personnels. Fruit d'un travail partenarial mené par la Chancellerie, l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), l'Atelier d'architecture Marc Barani et l'entreprise Fayat, ce projet, plusieurs fois reporté pour cause de contraintes budgétaires, se concrétise aujourd'hui.

Il allie qualité architecturale, intégration urbaine, performance environnementale, fonctionnalité et maîtrise des coûts. Depuis fin août 2021, les premières audiences ont pu se tenir dans les six grandes salles d'audience publiques. Justiciables et avocats ont commencé à arpenter le sol de la salle des pas perdus, magistrats et fonctionnaires ont pris possession de leurs bureaux, découvrant les atouts des nouvelles synergies que la proximité des services va générer. Les quelque 760 000 habitants des 62 communes que compte l'arrondissement judiciaire d'Aix-en-Provence sont donc désormais accueillis et renseignés en centre-ville par les agents du Service d'accueil unique du justiciable (SAUJ), sur un seul et même site pour toutes leurs démarches. L'habillage en bois du SAUJ et le traitement de la lumière de tous les espaces ouverts au public témoignent du soin porté aux conditions d'accueil, de même que l'agencement et l'éclairage naturel des bureaux dans les étages doivent concourir à l'amélioration des conditions de travail de quelque 200 personnels de la justice qui se retrouvent réunis en un même bâtiment.

Sans craindre de tourner la page d'un passé commun dont ils garderont vivant le souvenir, ils se sont ainsi tous lancés dans l'écriture d'un nouveau chapitre de leur histoire collective, au service de la justice aixoise. Ce livre, conçu par l'APIJ, revient sur les grandes étapes de l'aventure architecturale et humaine qui a donné naissance à ce nouveau palais.

**Unité, centralité
et fonctionnalité**

Les atouts d'un
palais de justice
dans la ville

17

De la naissance du
projet à l'emménagement
des services

22

Au fil du chantier

Retour sur les étapes
décisives

24

**Rencontre avec
Marc Barani**

Architecte, fondateur
de l'Atelier Barani

33

Du côté
des innovations
méthodologiques

58

Le palais de justice
dans son environnement

60

L'accueil des justiciables
au cœur du projet

62

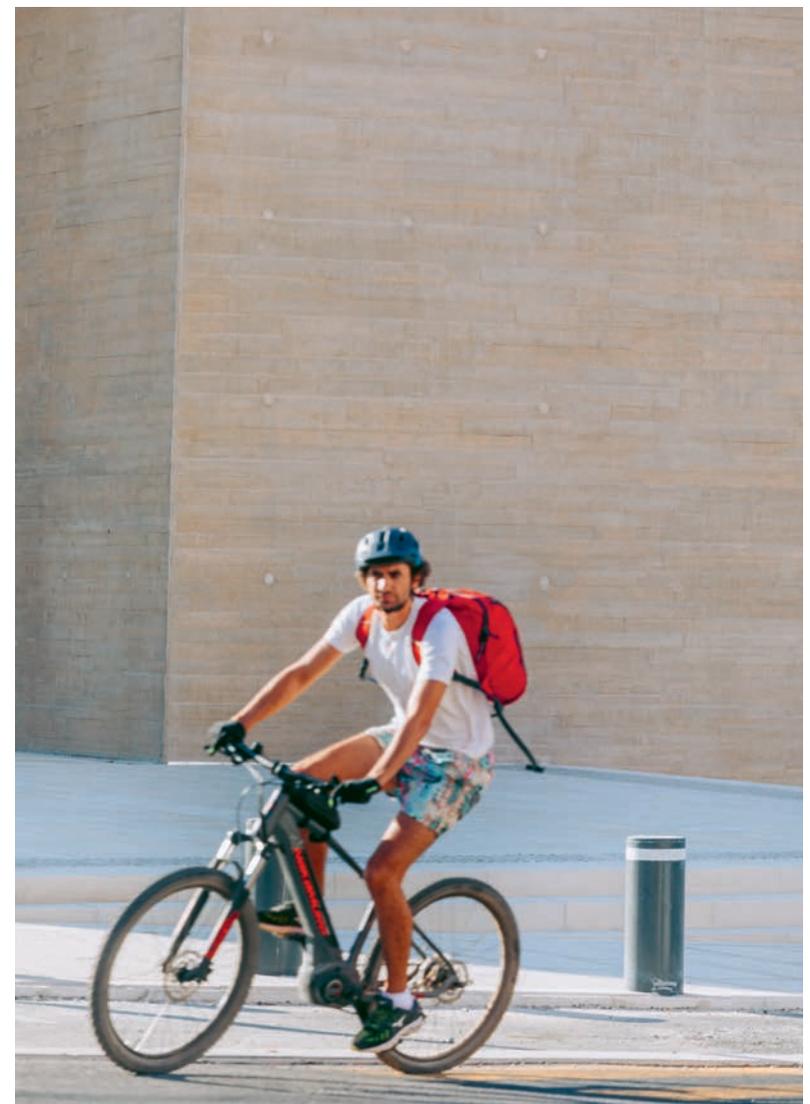
Mécanique
des agencements
intérieurs

66

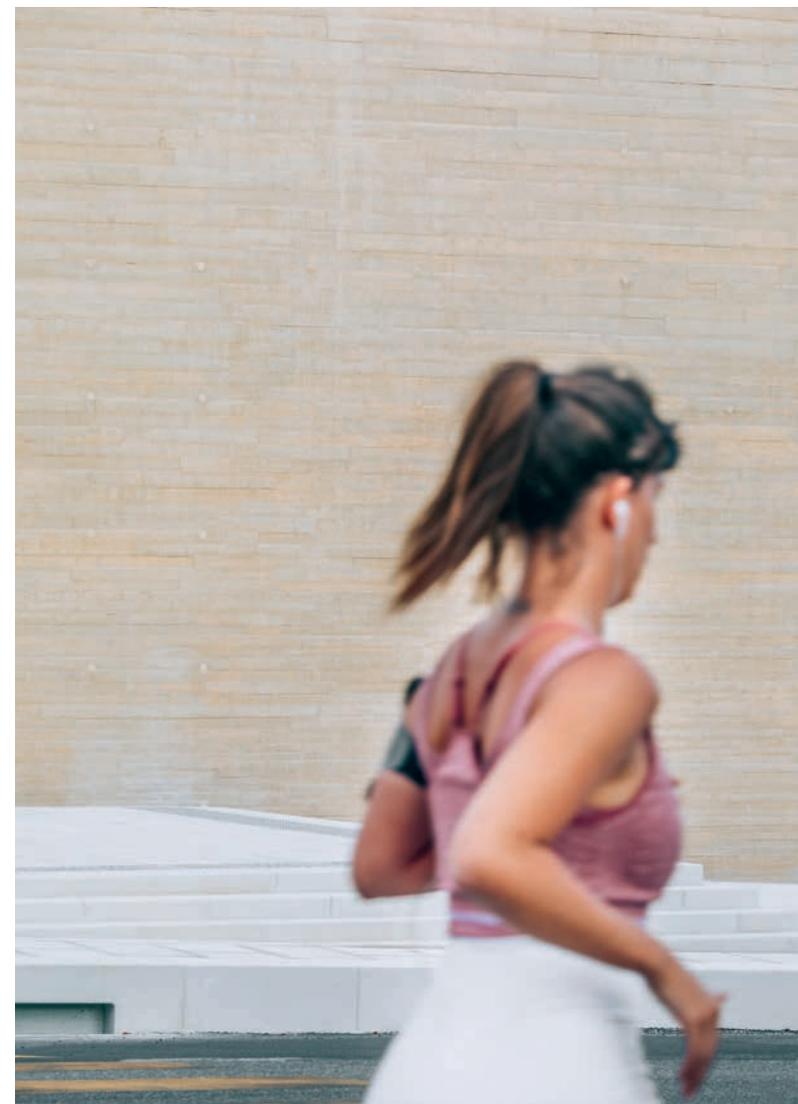
Dans les coulisses
du palais

71











Unité, centralité et fonctionnalité

Les atouts d'un palais de justice dans la ville

La mise en service du nouveau palais de justice d'Aix-en-Provence, boulevard Carnot, à 600 mètres de la cour d'appel, marque une étape très importante dans l'histoire locale de la justice : celle du regroupement des juridictions en centre-ville après une décennie d'éparpillement. Car si depuis le XVIII^e siècle, toute la justice aixoise a siégé dans le palais au style néoclassique de la place Verdun, en plein cœur historique d'Aix-en-Provence, cette unité s'est progressivement lézardée à mesure que les services des différentes juridictions se sont étoffés. C'est ainsi que le tribunal de grande instance, après avoir quitté le palais Verdun en 1974 pour s'installer dans l'ancienne clinique du boulevard Carnot, a vu une partie de ses services s'éloigner du centre-ville en 2009 pour intégrer des

locaux provisoires, impasse Pratési, dans le quartier du Jas-de-Bouffan. La juridiction a depuis fonctionné pendant douze années avec, d'un côté, le parquet, l'instruction, le service correctionnel et deux salles pénales hébergés en centre-ville ; de l'autre, ses services civils, les juges pour enfants et les juges de l'application des peines qui ont migré à 5 km à l'ouest.

Une aventure humaine

« Cette opération va permettre une plus grande lisibilité pour les justiciables, analyse d'emblée Francis Jullemier-Millasseau, président du tribunal judiciaire. Avec ce lieu de justice unique à une adresse unique, qui rassemble tous les services, sauf ceux de la proximité, les justiciables se retrouveront plus facilement. Quant aux personnels,

l'éloignement des deux sites, Pratési et Carnot, ayant scindé la communauté de travail, certains fonctionnaires vont se découvrir en arrivant dans le nouveau palais. » Catherine Logeais, directrice de greffe, dont les services étaient jusqu'à présent dédoublés, ajoute que « ce regroupement va permettre de mutualiser des services. Nous allons gagner en fluidité pour nos circuits de communication et de travail, en temps et en énergie, notamment au moment du transport des procédures d'audiences. Et, c'est surtout en termes de fédération des équipes que ce regroupement est prometteur. » Et Achille Kiriakides, procureur près le tribunal judiciaire, de préciser : « C'est une aventure humaine que nous avons longuement préparée. Pour que ces retrouvailles soient réussies, nous avons travaillé à définir nos besoins et orienter le projet pour qu'il y réponde au mieux.

La distance géographique qui a si longtemps séparé les deux pôles de la juridiction a été un obstacle aux échanges entre magistrats et au partage d'une vision d'ensemble sur certains dossiers.

Nous nous sommes donc préparés à découvrir un univers humain et professionnel renouvelé qui ne peut que nous porter. »

Puissance, équilibre et beauté

« L'urgence commandait de rassembler le civil et le pénal sur un même lieu, confirme Marie-Suzanne Le Quéau, procureure générale près la cour d'appel d'Aix-en-Provence. La distance géographique qui a si longtemps séparé les deux pôles de la juridiction a été un obstacle aux échanges entre magistrats et au partage d'une vision d'ensemble sur certains dossiers. Je pense par exemple à l'impact de la séparation du juge aux affaires familiales, installé à Pratési, quand le parquet des mineurs était en centre-ville : cette séparation n'était pas de nature à faciliter l'appréhension du fonctionnement global de la cellule familiale. Ce palais de justice, qui est un signal très favorable, est à mes yeux le premier étage du schéma immobilier de la justice à Aix, puisqu'il va aussi falloir envisager la rénovation de la cour d'appel. Ce sera la prochaine étape ! » Renaud Le Breton de Vannoise, premier président de la cour d'appel d'Aix-en-Provence, renchérit : « Le premier objectif de cette installation dans un même lieu, boulevard Carnot, c'est de faire renaître un collectif de travail indispensable à l'exercice efficace de nos missions. Le second objectif, c'est de mettre à la disposition de la justice un espace solide, ancré dans la ville, dont la maîtrise des volumes et de la lumière inspirent la sérénité et la magnificence, le respect. C'est essentiel de rendre la justice dans un lieu alliant puissance, équilibre et beauté. » À l'instar du premier président, tous les chefs de cour et de juridiction sont sensibles

« Un tribunal doit être sacralisé, les gens ne s'y rendent pas comme pour participer à une foire, c'est pourquoi le lieu doit susciter le respect. »

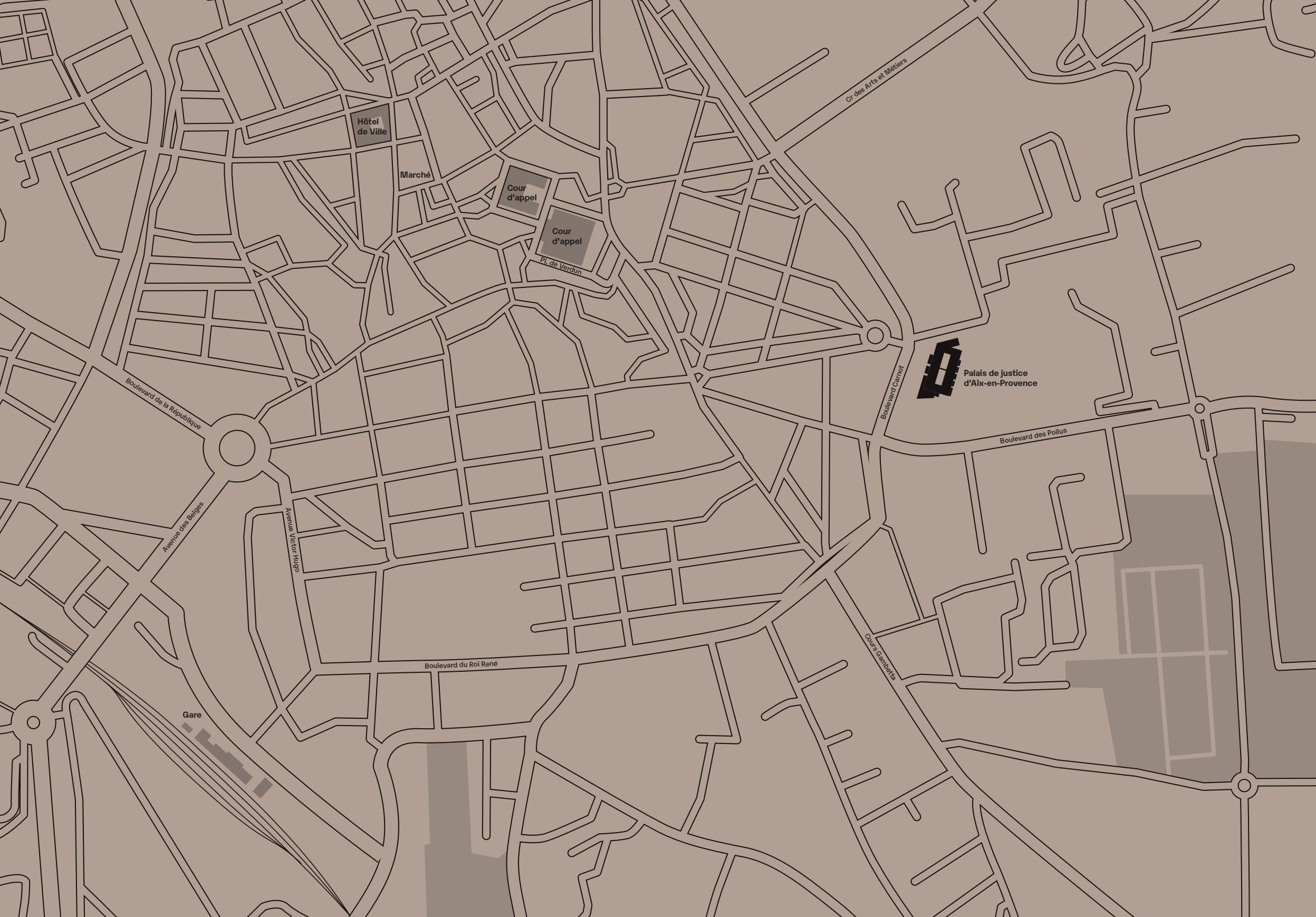
Francis Jullemier-Millasseau
président du tribunal judiciaire

à la qualité du geste architectural du nouveau palais et au message qu'il envoie au grand public. « Ce bâtiment donne à voir la solidité et l'enracinement de la justice, décrypte Marie-Suzanne Le Quéau. J'aime sa simplicité, sa sobriété et sa solidité. Il dégage un sentiment de sécurité dont on a besoin pour rendre la justice. Nous devons cette solennité aux justiciables qui, en pénétrant dans le palais, entrent dans une autre dimension dont ils ressortiront forcément différents. » Et Francis Jullemier-Millasseau de souligner : « La symbolique est toujours importante. Un tribunal doit être sacralisé, les gens ne s'y rendent pas comme pour participer à une foire, c'est pourquoi le lieu doit susciter le respect. »

Une justice moderne et réhabilitée

Respect, solennité, confiance, l'architecture crée un environnement adapté à l'exercice des missions des professionnels qui s'y retrouveront. Avec ce bâtiment audacieux, très bien intégré à l'urbanisme aixois puisqu'il en rappelle l'histoire – avec sa référence aux remparts d'antan – et qu'il en reflète les couleurs – avec ce béton assorti à la pierre de Rognes –, le récit architectural du nouveau palais va dans le sens d'une réhabilitation de la justice,

d'une revendication de la place qu'elle doit occuper dans la société du XXI^e siècle, en général, et au sein de la ville d'Aix-en-Provence, en particulier : « Nous sommes en présence d'un vocabulaire architectural fort, insiste Francis Jullemier-Millasseau. Il reflète à mon sens la modernité et la dynamique que la justice souhaite incarner. » Achille Kiriakides conclut : « Ce palais est magnifique. Il va faire partie à Aix-en-Provence des monuments phares du XXI^e siècle, ce qui n'est pas anodin dans une ville dont l'histoire est très liée à la justice et au droit. C'est un message fort. » Le soin porté à la réalisation du parvis, dans l'axe de la cour d'appel, vient matérialiser sur le domaine public l'importance donnée à l'édifice, et le lien tissé entre une justice qui assume pleinement sa modernité sans renier son passé.



Hôtel de Ville

Marché

Cour d'appel

Cour d'appel

Pl. de Verdun

Cr des Arts et Métiers



Palais de justice d'Aix-en-Provence

Boulevard des Poilus

Boulevard Carnot

Boulevard de la République

Avenue des Belges

Avenue Victor Hugo

Boulevard du Roi René

Cours Gambetta

Gare

Histoire du projet : une série de rebondissements

2005

Le ministère de la Justice décide de construire un nouveau pôle judiciaire, boulevard Carnot, pour réunir les services du tribunal de grande instance, du tribunal d'instance et du conseil de prud'hommes, dispersés dans la ville.

2007

Un premier projet architectural de 20 000 m² est envisagé pour un budget de 100 M€, avant d'être abandonné trois ans plus tard, car trop onéreux.

2009

Une première série de locaux provisoires est construite impasse des Frères Pratési, au Jas-de-Bouffan, à 5 km du centre-ville, pour y installer une partie des services (services civils, juges pour enfants, juges de l'application des peines) en attendant la livraison du nouveau palais.

2010

Une partie de l'ancienne clinique du boulevard Carnot est démolie, pour dégager la parcelle sur laquelle sera construit le nouvel édifice.

2011

Le projet de l'architecte Marc Barani est retenu, il prévoit un bâtiment de 9 100 m², pour un budget de 48,7 M€ (valeur monétaire de 2010).

2013

Une seconde série de locaux provisoires est aménagée, boulevard Carnot, dans l'attente de la livraison du nouveau palais.

2014

Le projet est à nouveau reporté sine die pour cause de contraintes budgétaires.

2017

Le projet renaît, ses études sont actualisées, la procédure de consultation des entreprises est lancée.

De la première pierre à la première audience

2018

Le projet entre dans la phase concrète du chantier, avec la notification des marchés, le démarrage des travaux de fondation, puis le gros œuvre.

7 mai Nicole Belloubet, garde des Sceaux, pose la première pierre du nouveau palais de justice d'Aix-en-Provence.

2020

10 mars Le bâtiment est mis hors d'eau/hors d'air.

16 mars La pandémie de Covid-19 entraîne l'interruption du chantier du 16 mars au 5 mai ; quand il redémarre, l'entreprise générale et les sous-traitants appliquent des protocoles sanitaires rigoureux.

2021

Mars La mairie d'Aix-en-Provence débute l'aménagement du parvis.

Juin-juillet Le mobilier des espaces tertiaires et la signalétique statique sont mis en place.

15 juillet Avec la remise des clés au secrétariat général et à la direction des services judiciaires, la Chancellerie devient officiellement propriétaire des lieux.

Juillet-29 août

Le déménagement des juridictions commence par les archives et les dossiers des services du site Carnot, puis par les archives et scellés du site Pratési.

30 août Les premières audiences se tiennent dans le nouveau palais de justice.

Opération tiroir

Les déménagements successifs dans des bâtiments provisoires ont permis de procéder à la phase 1 de l'opération : la construction du nouveau palais. Maintenant que tous les services ont intégré le palais, la phase 2 du projet va débuter : elle prévoit la démolition des locaux occupés boulevard Carnot par les services du tribunal pendant les travaux, et la construction d'un parking accessible depuis le boulevard des Poilus.

Vers une mobilité plus durable

Le projet de construction du nouveau palais de justice prévoit dans un second temps l'aménagement d'un parking, à l'emplacement des bâtiments provisoires dans lesquels une partie de la juridiction a travaillé pendant les travaux. 56 places de stationnement pour des voitures et 45 places pour des vélos y seront aménagées pour les personnels du tribunal. Consciente que ce parking ne pourra pas répondre à l'ensemble des besoins de stationnement, la juridiction travaille à l'élaboration de solutions alternatives à l'usage de la voiture individuelle : « Nous étudions avec la mairie d'Aix-en-Provence la création d'une application de covoiturage inter-administrations, note Catherine Logeais, directrice de greffe du tribunal. Il est aussi question de multiplier les arrêts de bus, pour améliorer la desserte du tribunal. » De quoi faciliter l'accès pour les personnels mais aussi pour les justiciables.

9 119 m²
de surface de plancher

6 462 m²
de surface utile, principalement dédiés aux espaces tertiaires (3 021 m²) et aux espaces publics (2 274 m²)

6 niveaux
dont un semi-enterré pour compenser le dénivelé du terrain

190
postes de travail permanents et 33 postes de passage

6
salles d'audience publiques

12
salles d'audience de cabinet

50,5 M€
de travaux de construction (TTC, valeur monétaire, juin 2010)



Au fil du chantier Retour sur les étapes décisives

En 1974, le tribunal de grande instance quitte le palais de Verdun pour s'installer boulevard Carnot, dans les locaux de la clinique de l'Espérance qui a vu naître des générations d'Aixoïses. Ce bâtiment – ancien couvent construit en 1866 – est démoli en 2010, en prévision de la construction du nouveau palais de justice. En 2013, des bâtiments provisoires sont construits boulevard Carnot pour accueillir une partie des services du tribunal.



Terrassement et fondations

Après une phase de terrassement en avril 2018 et avant de pouvoir réaliser les fondations proprement dites à l'automne 2018, il a fallu, compte-tenu du risque sismique, renforcer le sol par la technique dite des colonnes à module contrôlé :

il s'agit de forer des puits profonds dans la roche selon un maillage vertical régulier ; ces puits sont ensuite remplis de ballast. Les fondations dites superficielles, qui se présentent comme des « semelles » horizontales, ont ensuite été réalisées.



Gros œuvre

L'édification sur 13 mètres de haut des murs en béton du socle, qui garantissent au palais sa stabilité et dessinent les « boîtes » qui renferment ses six salles d'audience publiques, s'est déroulée de fin novembre 2018 à mi-mars 2019. 48 banches de coffrage métalliques, de 2,80 m de hauteur sur 15 à 20 m de long, ont été utilisées pour réussir l'opération (voir p.56-57).



↑ ↗

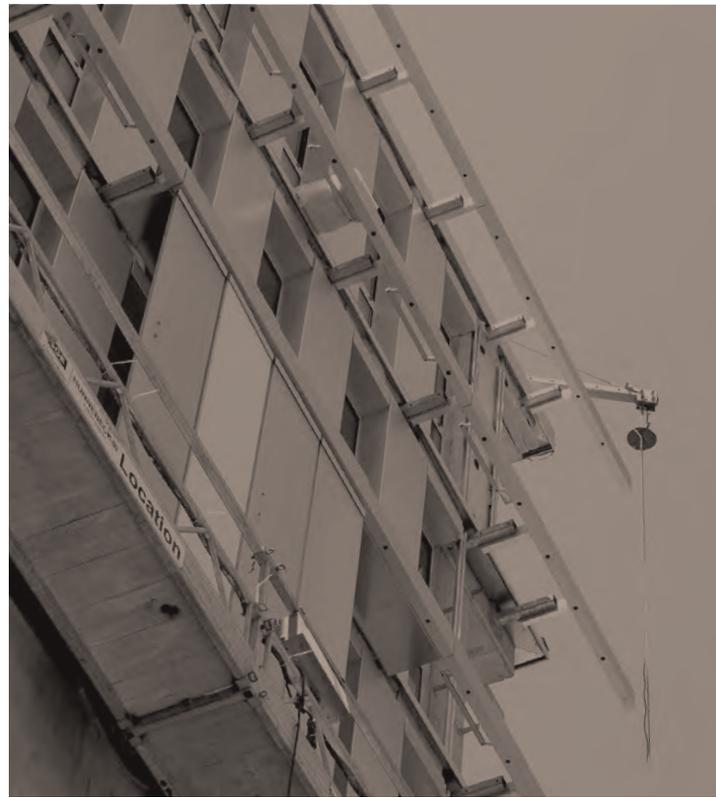
Verrière

La grande verrière qui surplombe la salle des pas perdus et lui apporte de la lumière naturelle a été mise en place en janvier 2020.

↑

Poteaux allumettes

25 « poteaux allumettes » de 8,75 mètres de haut, préfabriqués à Toulon, ont été acheminés sur le chantier en juin 2019. Livrés à l'horizontal, ils ont été redressés grâce à l'utilisation d'un engin de levage spécifique. Ils sont ainsi venus prendre leur place dans la salle des pas perdus, en face des salles d'audience.



7

Partie supérieure du bâtiment

Les menuiseries extérieures ont été posées, ainsi que – de février à fin mai 2020 – les quelque 500 brise-soleil que compte le bâtiment. Ce dispositif de protection thermique a fait l'objet de nombreuses études techniques très précises, tant pour garantir la performance du complexe verrier qu'en termes de maniabilité. Fonctionnant par paire, les brise-soleil devaient être à la fois faciles à utiliser, à entretenir et à réparer.

45 compagnons
ont travaillé sur le chantier en phase gros œuvre, un effectif qui a atteint 120 personnes, tous corps d'état confondus, au plus fort de l'activité.

12 000 heures d'insertion
C'est le nombre exigé par le marché, il a été dépassé par l'entreprise.

Information et transparence

Par souci de communication avec les riverains, l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) a préparé le chantier en rencontrant non seulement les personnels de la justice installés dans des locaux provisoires mitoyens, mais aussi la mairie, la copropriété et les deux lycées riverains du futur palais. Il s'agissait de présenter le projet et de rassurer sur les mesures préventives qui seraient prises pour limiter ses nuisances.

La charte « chantier faibles nuisances » de l'APIJ prévoit en effet des dispositifs pour limiter les vibrations, les bruits, l'émission de poussières et canaliser la circulation des engins, afin de rendre acceptable le chantier par son environnement immédiat. Par exemple, les travaux ont été

arrêtés au moment d'audiences importantes. Cette charte prévoit également le respect de plages horaires strictes et l'information des riverains, via la distribution de tracts dans leur boîte aux lettres, quand des opérations particulièrement bruyantes sont prévues, éventuellement à des heures décalées. « Le peu de nuisances a été une bonne surprise pour nous qui travaillions à proximité du chantier, sourit Sophie Basset, directrice de greffe adjointe. Les rares difficultés que nous avons signalées ont été prises en compte par l'entreprise et l'APIJ. Il n'y a jamais eu de point de crispation. »

L'APIJ a enfin fait réaliser une palissade d'information sur le projet, percée d'ouvertures pour que les passants puissent suivre l'avancée du chantier.



Rencontre avec Marc Barani

Architecte, fondateur de l'Atelier Marc Barani

Une architecture
puissante et
légère, entre
terre et ciel

« Face au besoin de sacralité de nos sociétés laïques, nous avons réfléchi aux moyens de faire émerger, à travers l'architecture d'un palais de justice, une forme de sacralité contemporaine. »

Quelles réflexions vous ont inspiré la conception architecturale de ce palais de justice ?

Dans les années 1970, la justice a tenté des palais ouverts, à l'architecture anodine, qui se voulaient plus avenants, mais qui n'incarnaient pas le respect que la justice doit inspirer. De mon côté, je me suis au contraire interrogé sur cette notion de respect et sur l'image qu'un palais de justice contemporain doit renvoyer pour rétablir l'autorité de la justice. Je considère que la justice représente l'État dans toute sa force, ce que j'ai cherché à exprimer à travers la masse du bâtiment, sa dimension physique, plastique. Je souhaitais aussi qu'en entrant dans le palais, on ait le sentiment de s'extraire du monde, de vivre hors du temps ou dans un temps suspendu. La présence du porte-à-faux, au-dessus de l'entrée, donne la sensation de pénétrer dans quelque chose de fractionné, qui apporte également une dimension de mystère. Ces réflexions nous

ont conduits à nous poser la question du rapport de la justice et du sacré laïc, une notion qui me tient à cœur.

À l'époque du concours, je lisais « Jeunesse du sacré », un livre de Régis Debray qui évoque cette notion de sacré laïc qui s'incarne dans les stades de foot, le commun de l'enseignement ou encore la justice. Face au besoin de sacralité de nos sociétés laïques, nous avons réfléchi aux moyens de faire émerger, à travers l'architecture d'un palais de justice, une forme de sacralité contemporaine.

Quelles références vous ont guidé ?

Nous nous sommes appuyés sur l'architecture et son histoire, avec le temple grec, ses colonnes, son fronton triangulaire et son entablement qui transmet des messages culturels. Nous avons repris cette idée et nous l'avons actualisée en faisant des salles d'audience un socle imposant, qui enracine le bâtiment dans le sol.

Inversement, pour la partie supérieure, où logent les services tertiaires qui travaillent à la préparation de la justice, nous avons privilégié une architecture plus évanescence, qui disparaît dans le ciel. Si bien que dans le socle à la géométrie puissante qui pousse vers le ciel, les magistrats vont trouver la concentration et l'intimité dont ils ont besoin pour rendre la justice, tandis que dans les étages, leurs bureaux sont tournés vers le monde. Quant aux matériaux, le bâtiment appartient au sol par le béton, au ciel par l'aluminium et le verre, qui lui donnent une forme de transparence. Il y a par conséquent une distinction forte, revendiquée, entre le soubassement ancré au sol et les bureaux tournés vers le ciel. Moi qui viens de la côte d'Azur, je suis très sensible à cette tension entre la force de la roche qui descend à pic dans la mer et l'immatérialité mouvante de la mer. On retrouve dans ce bâtiment, qui est pour partie autobiographique, ces rapports croisés entre puissance et évanescence, entre verticalité et horizontalité.

Cette conception des volumes s'explique-t-elle aussi par la prise en compte des contraintes locales ?

Je suis très attaché à la question du rapport des forces et de la forme : je pense que l'architecture se met en forme à partir de différentes forces, économiques, sociales, mais aussi climatiques et naturelles. Parmi celles-ci, la problématique sismique, centrale à Aix-en-Provence, comme elle l'est au Pérou, dont les mégalithes de Cusco m'ont inspiré, est une bonne illustration de ce rapport entre force et forme : si les pans légèrement inclinés des salles d'audience ont une double vocation structurelle de

résistance aux séismes et acoustique, l'inclinaison des murs garantissant la réverbération des sons, ils rappellent aussi que la justice n'est pas une science, qu'elle est humaine et par conséquent traversée de doutes. Je considère en réalité l'architecture comme un processus, comme le résultat d'un concentré entre les choses matérielles et immatérielles. Je suis à la recherche de ce qui peut dessiner le bâtiment sans a priori esthétique, en partant de l'analyse des contraintes qui sont, ici, notamment sismiques et acoustiques. Ces contraintes qui dessinent le projet, c'est ce que j'appelle le rapport des forces et de la forme, la prise en compte des forces dans toute leur diversité pour trouver la forme.

Comment avez-vous abordé la question de l'intégration urbaine du bâtiment ?

Comme tout bâtiment, le palais doit dialoguer avec son environnement. Sa situation géographique à l'emplacement des anciennes fortifications de la ville

« Ces contraintes qui dessinent le projet, c'est ce que j'appelle le rapport des forces et de la forme, la prise en compte des forces, dans toutes leur diversité, pour trouver la forme. »

renforce la légitimité, d'un point de vue urbain, de s'appuyer sur les traces des remparts pour l'intégrer à la ville. Le socle du palais fait référence à cette histoire urbaine. C'est aussi sa couleur beige qui rappelle le patrimoine architectural de la ville, construit avec la roche des carrières de Rognes. Ces correspondances permettent d'intégrer la partie basse de l'édifice au centre historique, alors que la partie haute, qui est moins dense, communique avec le tissu urbain plus éparé qui se situe au-delà du centre-ville.

Quelle attention avez-vous portée à l'aménagement des espaces intérieurs ?

Ce bâtiment est puissance, mais nous aimons les oxymores, si bien que le travail de la lumière le rend en même temps léger. La lumière naturelle apporte à l'intérieur une certaine douceur, qui perce à travers la voile qui couvre la salle des pas perdus. Les salles d'audience bénéficient aussi, dans leur partie arrière, de cette lumière de type photographique. Dans une même approche paradoxale, le palais qui paraît fermé offre cependant une perspective vers la Sainte-Victoire, depuis la salle des pas perdus, ou vers le ciel, à travers les grandes fenêtres au-dessus de la table des juges dans les salles d'audience. Alors qu'à l'époque où la justice était rendue au nom de Dieu, un crucifix trônait derrière les juges, nous nous sommes demandé ce qu'il fallait placer derrière eux aujourd'hui et nous avons proposé cette vue sur le ciel. À terme, on apercevra les feuillages des arbres quand ils auront poussé. Nous avons prévu cette ouverture au-dessus des juges pour que le regard puisse s'échapper quand l'intensité devient pesante.

Nous avons beaucoup réfléchi à cet équilibre entre le fait de se sentir profondément en sécurité à l'intérieur et la possibilité de jouir de cette perspective sur l'extérieur. L'importance des rituels dans l'exercice de la justice nous a aussi guidés pour créer ce cadre qui est balisé par la présence physique de la matière : dans les espaces publics, nous avons choisi un univers de béton, avec cette impression bois qui donne une texture physique et évoque le travail de l'homme. Le choix du mobilier, que nous avons voulu d'une simplicité monacale, et de la signalétique, qui apporte sa touche symbolique, concourt à l'élaboration de cet équilibre.

Comment s'est déroulé ce chantier qui, à l'initiative de l'APIJ, vous a fait travailler très tôt avec l'entreprise ?

Les nouveaux marchés d'ingénierie imaginés par l'APIJ, pour associer très en amont les acteurs d'un projet, constituent à mes yeux un dispositif majeur qui permet à tous de se doter d'une culture commune. Je souhaiterais qu'ils soient favorisés sur d'autres chantiers, avec d'autres maîtres d'ouvrage. À Aix-en-Provence par exemple, nous avons pu voir tout de suite les détails qui allaient compter en phase chantier avec l'entreprise, qui a été très impliquée dès la phase PRO. Cela s'est révélé d'autant plus précieux que le temps qui nous était imparti pour la construction était très court. D'une manière générale, la méthode APIJ, qui est un très bon maître d'ouvrage, facilite un dialogue très constructif.



Marc Barani, un architecte entre terre et ciel
Enfant du Sud, né à Menton en 1957, Marc Barani, qui étudia l'architecture à Marseille, mais aussi la scénographie à Nice et l'anthropologie au Népal, appréhende toujours ses projets à travers une multitude de prismes : celui des « forces » économiques, sociales et environnementales propres à un lieu et une époque, mais aussi celui de la forme esthétique capable de concilier ces contraintes. C'est ce qu'il nous explique à propos de la conception du palais de justice d'Aix-en-Provence, dont la forme traduit la prise en compte des problématiques locales, notamment sismiques. C'est ce qui ressort aussi de nombre de ses réalisations antérieures, qu'il s'agisse de ses premiers projets d'extension du cimetière Saint-Pancrace à Roquebrune, dans les années 1990, ou de ses projets d'infrastructures,

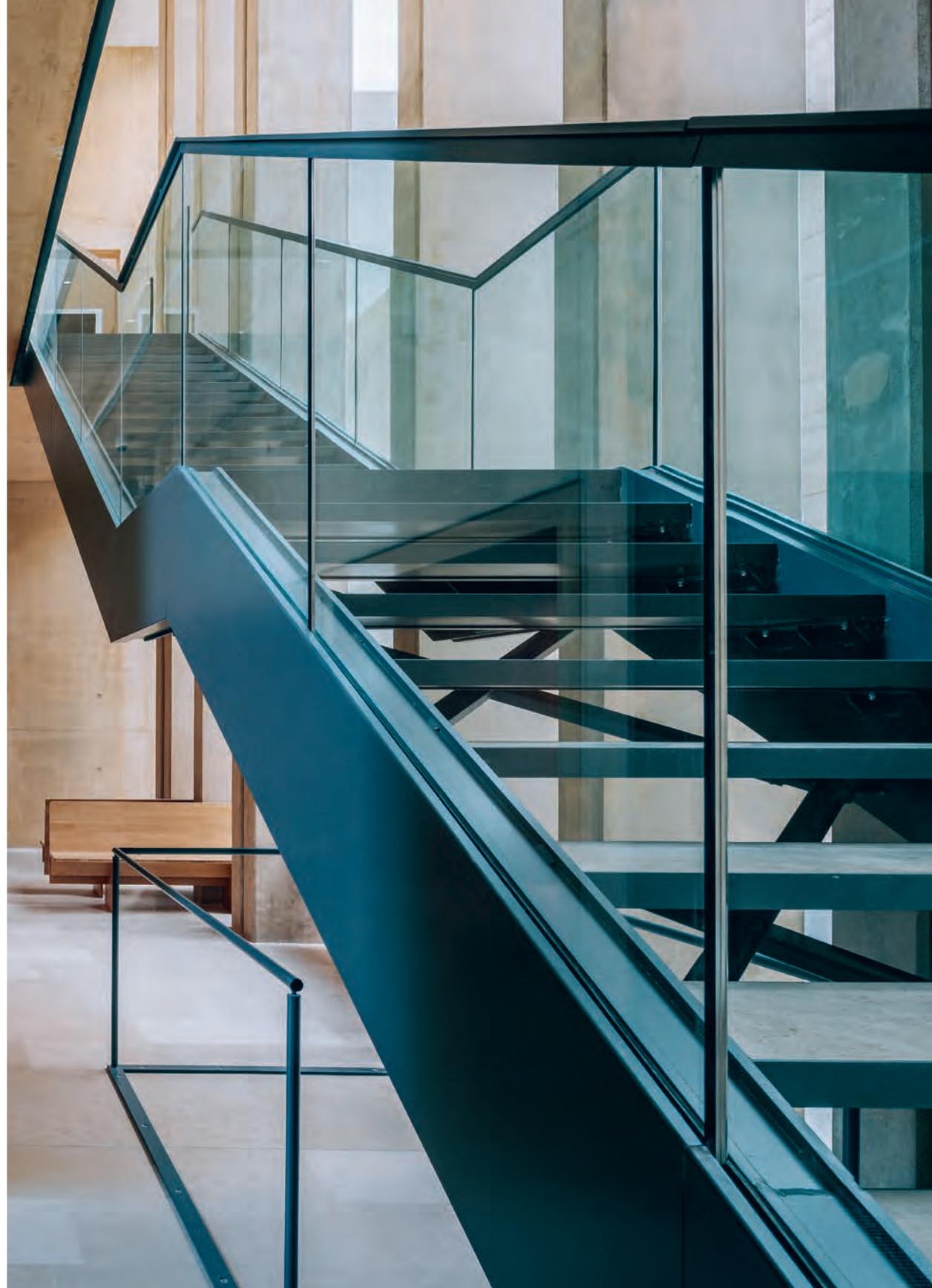
comme la gare de tramway de Nice, qui lui valut en 2008 le prix de l'équerre d'argent, ou encore le pont Éric Tabarly qui enjambe la Loire à Nantes. Lauréat du Grand prix national de l'architecture en 2013 pour l'ensemble de son œuvre, Marc Barani est souvent présenté comme l'architecte des situations complexes : à Nice, il réussit l'exploit de glisser la gare de tramway dans un interstice improbable entre mer et collines ; à Paris, il inséra l'auditorium de l'Institut de France dans un site enclavé entre des monuments historiques emblématiques ; à Arles, il imagina une école de la photographie, dont l'architecture est un trait d'union entre la ville historique et les hangars ferroviaires. Cette école dont la toiture semble flotter au-dessus du parvis illustre une fois encore cette tension entre terre et ciel, qui fait l'une des signatures de l'architecture de Marc Barani.





↑
Une fois la porte d'entrée et les contrôles de sécurité franchis, les justiciables disposent d'un premier espace d'attente, situé à l'une des extrémités de la salle des pas perdus.

↗
L'escalier qui relie la salle des pas perdus et la mezzanine n'est composé que de matériaux nobles : fer, bois et verre.





↖
Calés entre deux « poteaux
allumettes », les bancs en bois
dédiés aux justiciables font face
aux grandes salles d'audience
publiques.

↑
Le palais de justice compte
12 salles d'audience de cabinet,
comme celle-ci.





↖
Cette passerelle aux parois
en verre mène à la salle d'attente
des avocats, au-dessus de l'entrée
du palais.



↑
Les quatre salles d'audience
pénales sont équipées de box
en verre, avec différents niveaux
de sécurité selon les salles.



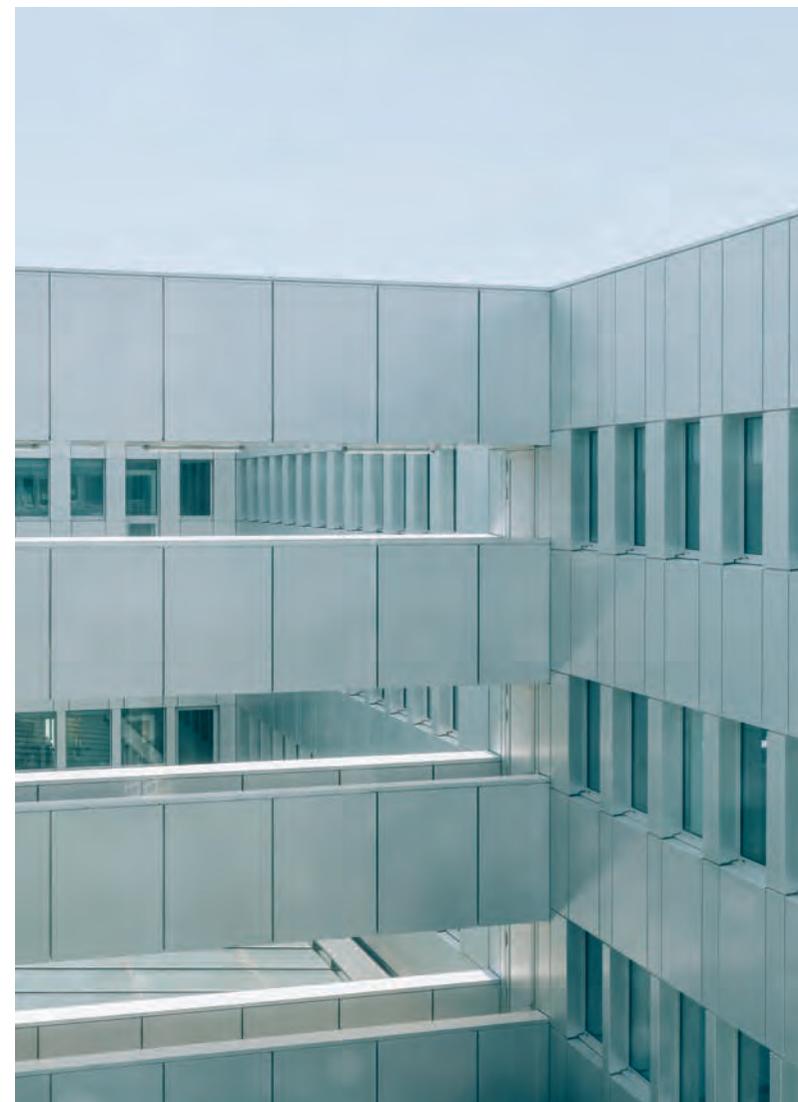
↑
Une série de box d'entretien
a été aménagée dans la salle des
pas perdus pour que les avocats
et leurs clients bénéficient d'un
espace à l'écart.

➤
Sur la mezzanine, des bancs
font face aux salles d'audience
de cabinet.





↖
Le bâtiment compte 500 brise-soleil qui ont fait l'objet d'études très techniques pour garantir performance du complexe verrier mais aussi maniabilité.



↑
En contrepoint de la massivité du socle dédié aux espaces publics, l'architecture des espaces tertiaires en étage, toute de verre et d'acier, privilégie la transparence.



↑
En fer forgé, la signalétique reprend de façon symbolisée la balance de la Justice, avec sa tige et son plateau.

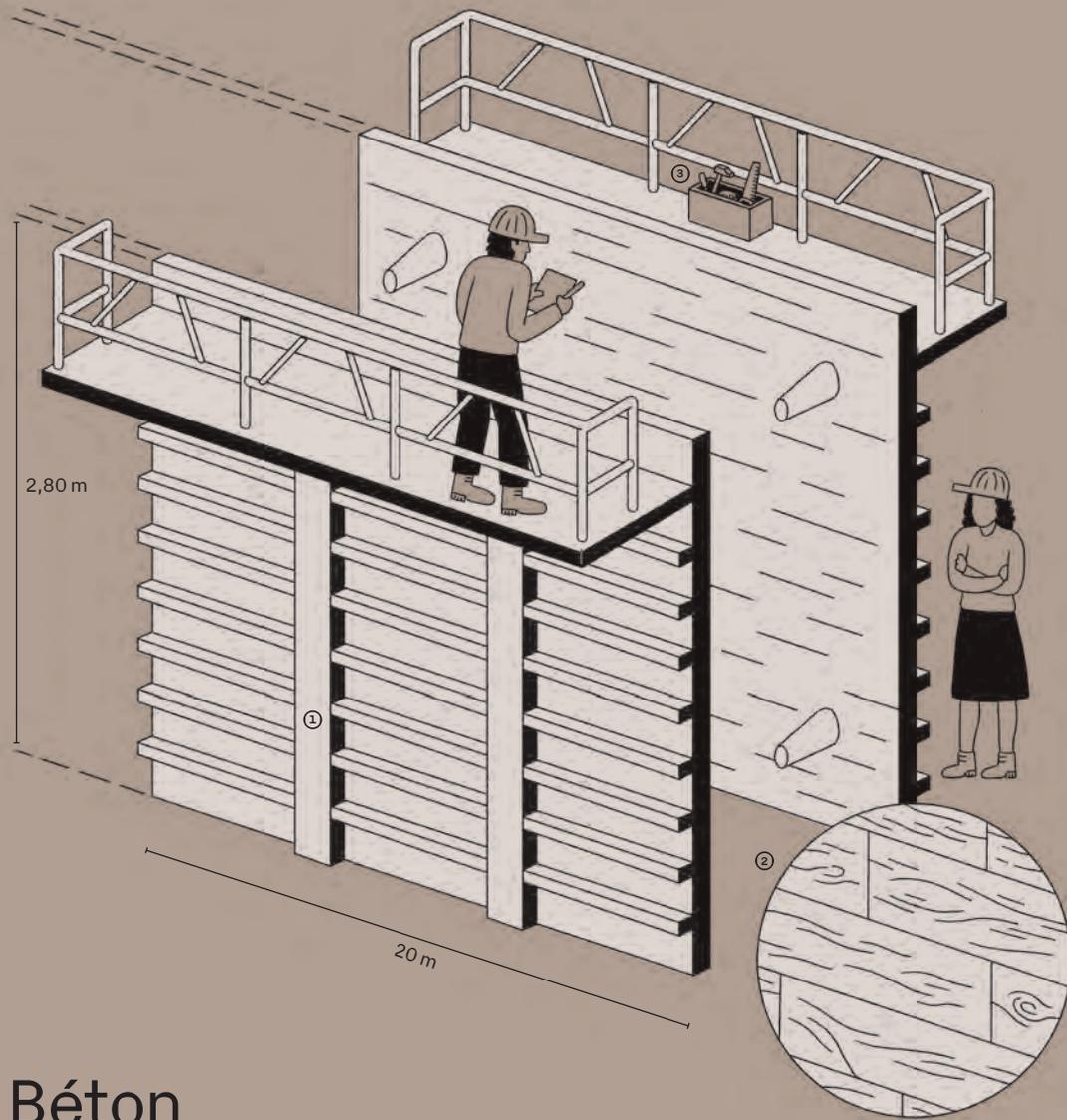


↗
Accessible depuis le boulevard des Poilus, le sas des fourgons est directement relié aux attentes gardées du socle.



Laurent Sevali-Garcia
Architecte de l'Atelier Marc Barani

« Couler d'un trait des murs en béton de 13 m de haut sur 20 m de large pour réaliser un béton planchette incliné, c'est la combinaison de toutes ces contraintes qui a fait la complexité de l'opération. »



Béton planchette

Focus sur les secrets de fabrication de voiles en béton aux allures de bois

Ingrédients
 - du béton de qualité
 - de l'ocre pour le teinter
 - de la cire de décoffrage

Ustensiles

① 48 banches en métal de 2,8 m de haut sur 20 m de large pour former un « moule »

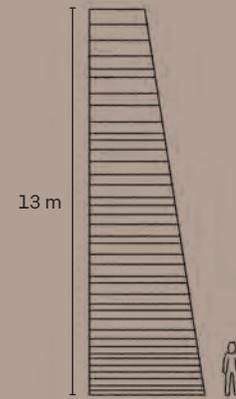
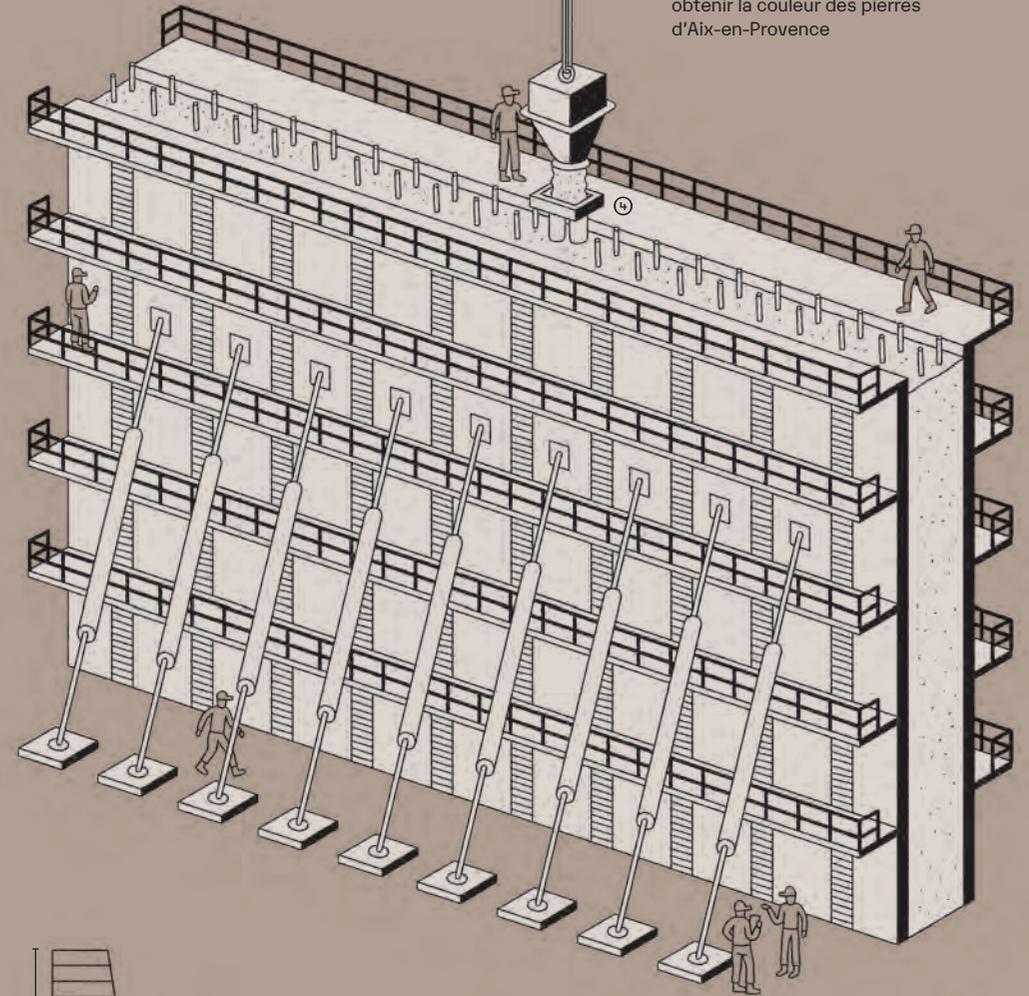
② des planchettes en pin qui seront sablées une fois fixées à l'intérieur des « moules », de manière à faire ressortir les nervures du bois

③ de quoi fixer les planchettes à l'intérieur des banches

④ des cheminées de coulage de béton

5 800 m³
de béton, dont
3 000 m³ teinté

8 kg
d'ocre par m³ de béton pour obtenir la couleur des pierres d'Aix-en-Provence



Marche à suivre

Réaliser trois types de prototypes : pour tester la teinte et l'aspect du béton matricé ; pour roder la mise en œuvre des planchettes à l'intérieur des moules ; pour anticiper les problèmes éventuels de démoulage. Empiler cinq banches de 2,80 m

pour former un moule de plus de 13 m de haut. Couler le béton petit à petit pour qu'il prenne progressivement, en surveillant la pression. Retirer les banches en veillant à ce que les planchettes ne restent pas prises dans le béton.

Du côté des innovations méthodologiques

Des fondations à la livraison, le chantier du palais de justice d'Aix-en-Provence a exigé de la part de tous les intervenants impliqués une forte capacité à dialoguer et à prendre en compte les contraintes présentes et futures. Les nouveaux marchés d'ingénierie portés par l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) depuis plusieurs années ont donné aux protagonistes, côté maîtrise d'œuvre et côté entreprise, un cadre de travail qui garantit efficacité et ponctualité. Interview croisée des principaux acteurs concernés.

Quel est l'objectif des nouveaux marchés d'ingénierie imaginés par l'APIJ ?

Denis Feuilloley,

directeur opérationnel à l'APIJ :

Ces nouveaux marchés, qui invitent le maître d'œuvre à consulter l'entreprise dès la fin de la phase d'avant-projet, ouvrent une période dite de « PRO collaboratif » qui permet à l'architecte d'exposer les différentes composantes de son intention architecturale

et à l'entreprise de les comprendre et de voir comment les matérialiser. Ce dialogue est enrichissant, il garantit la qualité de l'exécution future dans le respect de l'identité du projet. C'est aussi une période très exigeante pour les différents acteurs concernés : nous avons eu une trentaine de réunions pour cette phase collaborative au premier semestre 2018 !

Guillaume Faure,

chef de groupe, entreprise Fayat :

La phase de collaboration qui a commencé avant le chantier a duré quatre mois : c'était court, les échanges ont été sportifs, mais c'était très intéressant et ça nous a permis d'entrer tout de suite dans le concret tout en ayant une vision d'ensemble du bâtiment.

Quel est l'intérêt à vos yeux de cette association très précoce ?

Denis Feuilloley Elle permet à la maîtrise d'œuvre et à l'entreprise de trouver des compromis techniques et financiers qui

sont d'autant plus importants à anticiper que les calendriers de nos chantiers sont toujours très contraints. C'est aussi un moyen d'éviter les mauvaises surprises lors du chantier et les surcoûts, car nous prenons le temps lors du PRO collaboratif de chercher des optimisations, sans dégrader la qualité architecturale.

Laurent Sevali-Garcia,

architecte de l'Atelier Marc Barani :

Le PRO collaboratif avec l'entreprise nous a d'abord permis de bénéficier en phase de conception de l'intelligence et de l'expertise de l'entreprise, ce qui rend les processus plus efficaces et ce qui permet aussi de réaliser des économies. Grâce à cela, nous avons aussi pu régler avant la construction tous les problèmes de synthèse auxquels on est habituellement confrontés en phase chantier, quand on a alors beaucoup d'autres problèmes à solutionner. On se retrouve donc en mesure de trouver plus sereinement, à un moment plus calme de l'opération, des solutions qui satisfont tous les acteurs.

Quel bilan en tirez-vous ?

Denis Feuilloley Ces marchés ont une réelle valeur ajoutée en termes de qualité des ouvrages et de respect des délais ; ils permettent aussi d'établir un climat de confiance entre les acteurs : c'est une période très fructueuse, qui met le projet sur de bons rails dès le départ.

Guillaume Faure On a pu très tôt établir des relations humaines avec l'APIJ et la maîtrise d'œuvre, si bien qu'on se connaissait déjà quand le chantier a commencé, la relation de confiance était déjà là et cela nous a fait gagner du temps.

Le commissionnement, un atout au service de la performance énergétique du bâtiment

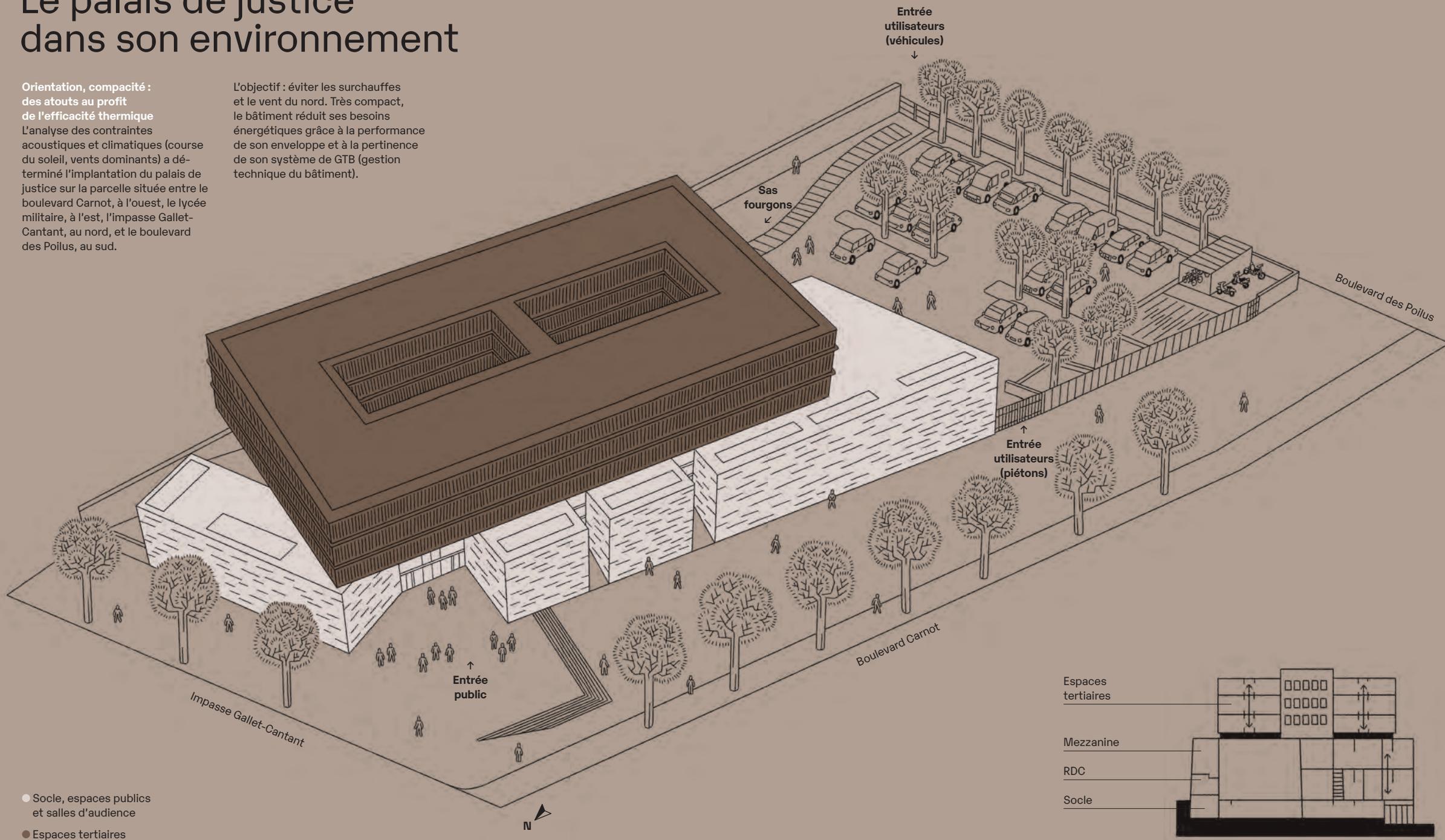
De plus en plus souvent utilisée par l'APIJ, la pratique du commissionnement consiste à déléguer l'évaluation des dispositifs énergétiques prévus en phase conception à un bureau d'études spécialisé pour en garantir la performance dans la durée. « Il s'agit de vérifier qu'on applique bien les bonnes méthodes prévues en conception, explique Adrian Polo, chef de projet à l'APIJ. Pour le palais de justice d'Aix-en-Provence, le commissionnement a démarré en mars 2021. Il s'est notamment traduit par des tests sur la ventilation et l'éclairage. » Engagé pour deux ans, le commissionnaire veille à la pérennité des engagements pris en matière de confort hygrothermique (températures, qualité de l'air), d'éclairage ou encore d'exploitation et de maintenance (paramétrage de la gestion technique du bâtiment et la formation du personnel dédié). L'objectif est bien de mettre tout en œuvre pour que l'installation atteigne et maintienne les niveaux de performances contractuelles définies dans le programme de l'opération.

Le palais de justice dans son environnement

Orientation, compacité : des atouts au profit de l'efficacité thermique

L'analyse des contraintes acoustiques et climatiques (course du soleil, vents dominants) a déterminé l'implantation du palais de justice sur la parcelle située entre le boulevard Carnot, à l'ouest, le lycée militaire, à l'est, l'impasse Gallet-Cantant, au nord, et le boulevard des Poilus, au sud.

L'objectif : éviter les surchauffes et le vent du nord. Très compact, le bâtiment réduit ses besoins énergétiques grâce à la performance de son enveloppe et à la pertinence de son système de GTB (gestion technique du bâtiment).



● Socle, espaces publics et salles d'audience

● Espaces tertiaires

Espaces tertiaires

Mezzanine

RDC

Socle

L'accueil des justiciables au cœur du projet

Au même titre que le regroupement des services du tribunal en centre-ville, le soin porté aux conditions d'accueil des justiciables au sein du palais doit contribuer à renforcer l'accessibilité de la justice. La conception architecturale de même que les réflexions sur les aménagements fonctionnels des espaces publics ont été au cœur du projet.

Visite guidée

À l'angle du boulevard Carnot et de l'impasse Gallet-Cantant, l'entrée du palais de justice se fait par un parvis de pierres claires, parsemé de quelques marches, avec très peu de dénivelé. Dès l'approche, le bâtiment – quasiment de plain-pied – semble ainsi plus accessible que ses ancêtres du XIX^e siècle, perchés en haut d'escaliers parfois abrupts. Ce sont ensuite de hautes portes vitrées qu'il convient de tirer pour pénétrer dans l'édifice. Le justiciable se retrouve alors dans le sas très encadré des contrôles de sécurité : à gauche, le poste de garde, protégé par une double épaisseur de verre, pare-balle et pare-feu ; à droite, le mur en béton matricé de la grande salle d'audience ; au-dessus de sa tête, un caisson de béton en porte-à-faux qui exerce une forme de compression.

Mais une fois cette zone franchie, l'espace se dilate grâce aux proportions généreuses de la salle des pas perdus, sa double hauteur sous plafond et, au fond, sa baie vitrée, sorte de belvédère tourné sur l'extérieur. « Ces volumes et la perspective sur le paysage tranchent avec le sas d'entrée, note Laurent Sevali-Garcia, architecte de l'Atelier Marc Barani. Cela permet de décompresser, de libérer les esprits. Le travail sur la lumière joue aussi ce rôle d'apaisement, sans renier sur les enjeux de solennité. »

Le rôle de la verrière qui couvre une grande partie du rez-de-chaussée est central dans la conception de son éclairage : zénithale, la lumière concourt à donner aux lieux leur solennité, voire cette sacralité recherchée par Marc Barani, tandis que la double toile tendue, transparente et micro-perforée pour des questions d'acoustique, compense cet effet impressionnant, laissant pénétrer

une lumière diffuse et homogène, apaisante pour les justiciables. L'ambiance de la salle des pas perdus, conçue comme une rue intérieure, pavée de pierres calcaires de Comblanchien, est le fruit d'un subtil équilibre entre la rigidité des gigantesques murs en béton, symboles d'autorité, et ce traitement délicat de la lumière, zénithale et latérale, via ces failles côté nord qui dessinent des raies de lumière à travers les poteaux allumettes de la mezzanine. « L'ambition est que les gens, le public et le personnel, se sentent apaisés dans des moments souvent chargés en émotion », fait remarquer Laurent Sevali-Garcia. « Naturellement, on se sent bien en déambulant dans cette salle des pas perdus, témoigne Denis Feuilloley, directeur opérationnel à l'APIJ. L'architecte a bien compris les besoins des utilisateurs et des justiciables, avec ce bâtiment simple et intelligent, qui donne une sensation d'espace mais pas de vide. »

Un accès facilité

L'intelligence de la gestion des volumes tient aussi à la précision des aménagements, résultat d'une concertation continue entre la maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage et les futurs utilisateurs. Dès l'entrée, conformément à la réglementation en matière d'accueil des personnes à mobilité réduite, une bande de guidage au sol mène aux guichets du Service d'accueil unique du justiciable (SAUJ). Positionnés sous la mezzanine, dans un espace plus intime, ces guichets, de même qu'une série de box d'entretien, ont été construits en bois, ce qui les rend très avenants. Instauré par la loi de 2016 sur la modernisation de la justice du XXI^e siècle, le SAUJ, déjà déployé

à Aix-en-Provence sur les sites de Pratési et de Carnot, a vocation à « faciliter l'accès à la justice, en faisant peser la complexité de l'organisation judiciaire sur l'institution et non sur le justiciable, comme l'explique Catherine Logeais, la directrice de greffe du tribunal. Il s'agit de garantir que, dans chaque juridiction, les usagers seront renseignés sur n'importe quelle procédure juridique, quelle que soit la compétence de la juridiction consultée. » Concrètement, cette évolution se traduit non seulement par la mobilisation d'équipes plus nombreuses pour assurer l'accueil physique, téléphonique et électronique des justiciables, mais aussi par une redéfinition de leurs missions au-delà des tâches traditionnelles d'orientation. « Nous voulons nous mettre à la place du justiciable et l'aider à se repérer, souligne Francis Jullemier-Millasseau, le président du tribunal judiciaire. Il trouvera donc au SAUJ les réponses à toutes ses questions relatives à la justice de première instance. » Catherine Logeais insiste : « C'est une mission qui nous tient à cœur. Six fonctionnaires seront affectés au SAUJ pour renseigner les justiciables d'un côté, les avocats de l'autre. » Ces derniers, dont la salle d'attente est installée au-dessus de l'entrée du palais, disposeront ainsi d'un guichet d'aide pour gagner du temps dans l'accomplissement de leurs formalités.

« Nous voulons nous mettre à la place du justiciable et l'aider à se repérer. »

Francis Jullemier-Millasseau
président du tribunal judiciaire

Signalétique apaisante

La signalétique joue également un rôle important dans l'accueil des justiciables. Elle se matérialise dès l'entrée avec l'inscription « Palais de justice » dont les lettres en fer forgé – clin d'œil au patrimoine local – projettent leur ombre sur la façade du bâtiment : « Les lettres se détachent du mur, explique Dirk Behage, cofondateur de l'Atelier de création graphique ter Bekke & Behage. La lumière arrive de façon latérale, ce qui crée des ombres portées sur le mur. Ce rapport entre l'ombre et la lumière a été au cœur de notre réflexion. » Et Evelyn ter Bekke, son associée, de préciser : « Dans un palais de justice, on débat d'événements importants, d'accidents qui peuvent faire basculer une vie. C'est pourquoi nous avons voulu travailler sur cette idée métaphorique des ombres. » À l'intérieur, la signalétique se veut à la fois fonctionnelle et symbolique : elle doit aider les utilisateurs et les justiciables à se repérer et à s'approprier les lieux tout en instaurant un langage qui ne soit pas trop cadré : « Nous avons voulu limiter les "post-it" directionnels dans le bâtiment, note Evelyn ter Bekke, pour s'adapter à l'état d'esprit des personnes qui y pénètrent. Nous avons aussi veillé à ne pas imposer des formes trop autoritaires, car les gens qui sont ici connaissent une situation de stress. La signalétique peut contribuer à les apaiser. » Dirk Behage poursuit : « En travaillant sur des symboles, comme ces coupelles que nous avons dessinées pour évoquer la balance de la justice, nous invitons les gens à une réflexion sur le sens, pour que leurs pensées puissent s'évader, au cours des temps d'attente qu'ils vont avoir. » Sous forme de totems, la version « statique » de la signalétique dessinée par

l'Atelier ter Bekke & Behage marque d'un chiffre métallique stylisé l'entrée des salles d'audience. Tandis qu'à l'extérieur des salles, la tige inclinée donne du mouvement au symbole, la coupelle retrouve son équilibre à l'intérieur de la salle, là où le verdict est rendu. Une version « dynamique » de la signalétique, plus fonctionnelle et plus standard, est par ailleurs composée de nombreux écrans d'information sur le déroulé des audiences.

Sobriété et confort

Depuis le SAUJ, un escalier en fer, en pierre et en verre monte à la mezzanine où sont situées plusieurs salles d'audience de cabinet et leur zone d'attente. De la mezzanine, à travers un garde-corps en verre, la vue sur la salle des pas perdus et sur l'entrée des plus grandes salles d'audience publiques est impressionnante. Au nombre de six, les salles d'audience publiques, dont la plus spacieuse compte 84 places assises pour 170 m², ont aussi fait l'objet de beaucoup d'attention. Au niveau de la lumière tout d'abord, avec une double source naturelle : sur l'arrière, au-dessus du public, la verrière de la salle des pas perdus vient finir sa course et diffuse sa lumière tamisée ; côté extérieur du palais, au-dessus des magistrats, de larges baies vitrées laissent passer la lumière du jour dans la partie supérieure des façades. Quand les arbres auront poussé, le haut de leur feuillage apparaîtra dans le cadre des fenêtres. Ces ouvertures, prévues pour offrir une échappatoire au regard et apaiser l'atmosphère, constituent l'un des éléments clés de la plupart des salles installées dans les boîtes en béton matricé qui forment l'assise du palais. Très claire, avec ses murs et son plafond

Toutes les salles d'audience sont équipées d'écrans ou de vidéoprojections pour le public.

recouverts de pierre et d'un enduit acoustique blanc, la décoration intérieure des salles d'audience est d'une grande sobriété.

Quant au mobilier en chêne clair, dessiné par la maîtrise d'œuvre, ses lignes sont très épurées ; l'inclinaison et la hauteur de l'assise ont été réglées pour garantir le meilleur confort du public et des avocats. Le rafraîchissement des salles d'audience concourt également à ce confort, grâce à des pompes à chaleur et des centrales d'air qui maintiennent une température adaptée à toutes les périodes de l'année, dans ces espaces soumis à de fortes variations de température liées à la présence humaine. Dans les quatre salles pénales, des box délimités par des parois en verre, au niveau de sécurité plus ou moins renforcé, sont reliés aux circulations réservées aux personnes prévenues et détenues.

Toutes les salles d'audience sont équipées d'écrans ou de vidéoprojections pour le public, d'une sonorisation et d'un dispositif de visioconférence de grande qualité, commandés sur tablette par les magistrats. Un système de retour vidéo a également été prévu entre la plus grande salle d'audience et sa voisine, pour la tenue de procès d'envergure susceptibles de rassembler un public nombreux.

Mécanique des agencements intérieurs

Conception globale, organisation optimale

Le palais de justice se déploie sur six niveaux, dont un semi-enterré qui permet de compenser le dénivelé du terrain.

La morphologie du bâtiment propose deux volumes simples, l'un en béton, l'autre en métal et verre.

Accessibles au public, les salles d'audience publiques et la salle des pas perdus, qui occupent une grande partie de la base en béton, bénéficient d'une double hauteur sous plafond. Elles jouxtent l'accueil et la mezzanine, où se trouvent la plupart des salles d'audience de cabinet.

Au-dessus, la structure aérienne de métal et de verre qui abrite trois étages de bureaux est percée en son centre par un patio qui offre de la lumière à tous les espaces qui l'entourent, y compris à ceux du rez-de-chaussée.

L'accès de cette zone dite « tertiaire » est soumis à un contrôle par badge. Conçu pour assurer la sûreté de la juridiction,

ce dispositif prend en compte les modes de fonctionnement propres à chaque service : bien que situés dans les espaces tertiaires, les magistrats de l'instruction et du tribunal pour enfants pourront, par exemple, continuer à recevoir dans leur bureau. L'organisation des espaces d'un palais de justice répond à des règles strictes que l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) décline dans ses programmes, afin que les plans architecturaux tiennent bien compte du principe de bonne séparation des flux : ceux des justiciables, des avocats, des magistrats et fonctionnaires, ceux des personnes détenues qui disposent en effet de circuits dédiés, de manière à sécuriser les lieux.

Les salles d'audience, carrefours de toutes les circulations

Centres névralgiques du palais, les salles d'audience pénales réunissent les différents flux précités : tandis que les justiciables et les avocats y accèdent par la salle des pas

perdus, les magistrats gagnent leur estrade par un cheminement réservé, situé à l'arrière des salles, et les personnes détenues rejoignent les box sécurisés par un circuit sous vidéosurveillance, dont le point de départ se situe dans le socle du bâtiment.

Équipé d'un sas pour les fourgons, accessible depuis le boulevard des Poilus, le socle a été aménagé pour une gestion sécurisée des escortes. Dirigées vers des cellules, collectives ou individuelles, les personnes détenues ont la possibilité de retrouver leur avocat dans l'un des box d'entretien prévus à cet effet. Cet espace d'attentes gardées est relié aux salles d'audience pénales par une circulation dédiée.

« La sécurisation fait aujourd'hui partie des impératifs d'une juridiction ; les différents niveaux de sécurité des box en verre des salles d'audience pénales me semblent respecter la dignité des prévenus, tout en assurant la sécurité de tous. »

Francis Jullemier-Millasseau
président du tribunal judiciaire



Nous avons travaillé à définir nos besoins et à orienter le projet pour qu'il y réponde au mieux. Nous nous sommes donc préparés à découvrir un univers humain et professionnel renouvelé qui ne peut que nous porter.

Achille Kiriakides
procureur près le tribunal judiciaire
←

Dans les coulisses du palais

Très largement concerté avec les utilisateurs, l'aménagement des espaces tertiaires a pris en compte les attentes des quelque 128 fonctionnaires et 62 magistrats qui constituaient les effectifs du tribunal judiciaire au 1^{er} janvier 2021. Tous les acteurs du projet se sont aussi efforcés d'anticiper les besoins futurs.

Pour moi qui travaille au « greffe mineurs », je serai enfin à proximité des services du tribunal pour enfants.

Karima Atia
adjointe administrative principale
à la permanence du pôle mineur famille
→

La conception intérieure du bâtiment et de ses circulations a répondu au double principe de dissociation des flux du public, des personnels et des personnes détenues, et de sécurisation des espaces publics et des bureaux réservés aux magistrats et fonctionnaires. C'est ainsi que l'entrée qui leur est réservée, au socle, côté boulevard des Poilus, l'accès aux ascenseurs et aux services sont soumis à un contrôle par lecteurs de badges.

Si dans les étages comme dans les salles d'audience, la sobriété de la décoration domine, avec des murs blancs et un mobilier gris clair fabriqué par la RIEP – une entité qui contribue à l'insertion des personnes détenues et à la lutte contre la récidive – la qualité et la modernité des aménagements frappent ceux qui ont connu les anciens locaux démolis en 2010 ou les préfabriqués

du boulevard Carnot : « Nous accédons à un tout autre niveau de confort, se réjouit Francis Jullemier-Millasseau, président du tribunal judiciaire. Nous aurons plus de place pour travailler, pour nous retrouver et des installations plus performantes et plus agréables. » Très lumineuses, les cinq salles de réunion bénéficient par exemple d'une vue très ouverte sur le paysage qui entoure Aix-en-Provence. Quant à la salle de convivialité du troisième étage, avec son coin cuisine, elle donne au loin sur Gardanne, Fuveau, le Pilon du Roi et la chaîne de l'Étoile. La mise à disposition de quatorze points de visioconférence fait aussi partie de cette montée en gamme, de même que le déploiement au sein du bâtiment du WiFi judiciaire permettant aux fonctionnaires et aux magistrats de se connecter au réseau sans fil. Le saut qualitatif ne sera pas pour autant synonyme de complexité technique,





Je me réjouis que les grands procès puissent se tenir dans de belles salles et que les chefs de juridiction aient créé des audiences isolées de comparution immédiate. Cela va nous permettre de juger avec moins d'attente et plus de sérénité.

François-Marie Cornu
vice-président du tribunal
←

les utilisateurs ayant souhaité un palais fonctionnel. En témoigne le dispositif de rafraîchissement prévu, réglable de façon individuelle, ou encore la maniabilité des brise-soleil manuels. Pour bien maîtriser les installations des bureaux, les dispositifs de visioconférence, le fonctionnement des caméras et des alarmes, la directrice de greffe et ses deux adjointes ont suivi une formation, de manière à pouvoir accompagner leurs collègues dans la prise en main de ces outils.

Pour répondre aux attentes des futurs utilisateurs, l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) les a associés tout au long du projet, comme sur toutes ses opérations, non seulement pour être à leur écoute en phase chantier et prévenir les nuisances générées par les travaux, mais aussi pour que les choix d'organisation

soient conformes à leurs besoins. « À la reprise du projet en 2017, nous avons identifié avec les différents services leur fonctionnement bureau par bureau, relate Denis Feuilloley, directeur opérationnel à l'APIJ. Nous avons tenu compte de leurs remarques pour mettre à jour le "space planning", de même que certains aspects fonctionnels, comme le SAUJ, qui n'avaient pas été prévus par le programme initial de 2010. » L'APIJ a ainsi régulièrement réuni les chefs de juridiction et la direction du greffe pour affiner la répartition des bureaux, présenter les phases successives du chantier, semaine après semaine, évaluer les nuisances prévisibles et s'assurer de la compatibilité des travaux avec l'activité judiciaire. Plusieurs bulletins d'information ont été diffusés à partir d'octobre 2018 pour faire le point sur les travaux de renforcement des sols, de fondation ou

Nous accédons à un tout autre niveau de confort. Nous aurons plus de place pour travailler, pour nous retrouver et des installations plus performantes et plus agréables.

Francis Jullemier-Millasseau
président du tribunal judiciaire
→



encore de construction des murs en béton. Anticipant les impacts de l'élévation de ces voiles en béton sur la luminosité de certains bureaux, l'APIJ, suivant les préconisations du référent Santé, sécurité au travail et handicap du chantier, a fait installer des lampes performantes dont l'éclairage se rapproche de la lumière naturelle.

En complément de cette gestion des nuisances, les échanges entre l'APIJ et les utilisateurs ont porté sur l'agencement et les équipements. Espaces tertiaires ou publics, sécurité-sûreté, signalétique... au total, neuf groupes de travail ont été montés, suivis et animés par les chefs de projet de l'APIJ depuis 2017. Dans certains cas, des intervenants extérieurs ont été conviés, comme la police nationale, la gendarmerie et l'administration pénitentiaire, afin de participer aux groupes

de travail sur la sécurisation des box des salles pénales et des espaces sécurisés ainsi que sur les contrôles d'accès. Sur d'autres sujets, des prototypes ont été présentés aux utilisateurs, comme dans le cas du groupe de travail consacré au mobilier. Des changements ont-ils découlé de cette démarche partenariale ? « Les utilisateurs ont demandé à mieux prendre en compte les fortes températures estivales, donne pour exemple Denis Feuilloley, directeur opérationnel à l'APIJ. En phase gros œuvre, nous avons donc refait une étude thermique, abandonné l'idée des panneaux rafraîchissants et opté pour un dispositif de ventilo-convecteurs. » Certains espaces ont également subi quelques modifications au cours du projet, en fonction des demandes des utilisateurs : « Les juges pour enfants nous ont fait remarquer qu'ils avaient besoin d'une salle d'attente deux fois plus grande

que prévu, se souvient Francis Jullemier-Millasseau. Nous avons par conséquent tenu compte de leur expertise et fait procéder à la modification. » Ailleurs, une cloison fixe a été remplacée par un modèle amovible pour offrir la possibilité de transformer, en cas de besoin, deux petites salles de réunion en une grande. Plus largement, maître d'œuvre et maître d'ouvrage ont veillé à assurer l'évolutivité du bâtiment : « Avec l'architecte, explique Denis Feuilloley, nous avons anticipé les variations d'effectifs et d'organisations, en faisant attention à ce que la trame des éclairages et des ventilations ne soit pas un obstacle à des modifications ultérieures de cloisonnement ou au redécoupage de zones. Bref, à la modularité des espaces. L'idée était de garantir leur réversibilité. » Une préoccupation d'autant plus légitime que les récentes expérimentations du

télétravail soulèvent de nouvelles questions, que le président du tribunal ne veut ni trancher, ni éluder : « Si le télétravail devait se poursuivre, analyse Francis Jullemier-Millasseau, cela pourrait éventuellement permettre que d'autres services nous rejoignent, comme ceux du pôle de proximité, grâce à une rationalisation des surfaces. Mais, je souhaite voir comment nous vivons dans le palais pendant six mois avant d'envisager toute évolution. »

Tandis que les groupes de travail ont associé un nombre limité d'agents volontaires, tous les personnels, service par service, ont eu la possibilité de visiter le palais à deux reprises avant d'emménager. « Nous leur avons montré à tous les plans des services et des bureaux, rappelle Sophie Basset, directrice de greffe adjointe. Mais ils avaient besoin de visualiser les



Avec ce nouveau palais, nous allons gagner en fluidité, en temps et en énergie, et c'est surtout en termes de fédération des équipes que ce regroupement est prometteur.

Catherine Logeais
directrice de greffe
←

espaces sur place. » À l'issue de ces visites, certains ajustements d'affectation des bureaux ont pu avoir lieu. « Comme nous travaillons tous en interaction, il a été très difficile de trouver la bonne combinaison, la cohérence absolue et totale, reconnaît Achille Kiriakides, procureur près le tribunal judiciaire. J'aurais par exemple imaginé avoir un bureau proche de ceux du président et de la directrice de greffe, mais alors j'aurais été séparé de mes collègues ! La configuration adoptée est finalement très satisfaisante, d'autant que nous ne sommes répartis que sur trois étages, ce qui reste fonctionnel et "arpentable" au quotidien. »

lieu de travail. « Je suis convaincue qu'on n'aurait pas pu faire sans eux, indique Sophie Basset. Il est impossible de mener à bien un tel changement sans les premiers intéressés ! C'est un magnifique challenge ! » Au-delà des inquiétudes initiales liées à tout changement, la majorité des utilisateurs se réjouissent, au terme de ce long processus collaboratif, de prendre possession de leurs nouveaux bureaux. Et d'intégrer, par la même occasion, une communauté de travail redynamisée.

L'implication d'un grand nombre d'utilisateurs au sein des groupes de travail conduits par l'APIJ et pour l'élaboration du projet de juridiction doit aider fonctionnaires et magistrats à s'approprier leur nouveau

L'APIJ – Ses missions

Opérateur immobilier sous tutelle du ministère de la Justice, l'Agence a pour mission de construire, rénover et réhabiliter des palais de justice et des établissements pénitentiaires en France métropolitaine et dans les départements et collectivités d'outre-mer. Elle participe, par ses études et expertises, à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires. L'Agence pilote près de quatre-vingt opérations. Cette plaquette a été éditée à l'initiative de l'APIJ.

APIJ

Ont participé au sein de l'APIJ

Denis Feuilloley,
directeur opérationnel

Stéphane Gac,
directeur de programme

Adrian Polo, chef de projet

Remerciements

À la direction des services judiciaires et au bureau de l'immobilier, de la sûreté des juridictions et de la sécurité des systèmes d'information (FIP2), au secrétariat général et au service de l'immobilier ministériel (SIM), au bureau du soutien et de la maîtrise d'ouvrage (BSMO).

Renaud Le Breton de Vannoise,
premier président de la cour d'appel d'Aix-en-Provence

Marie-Suzanne Le Quéau,
procureure générale près la cour d'appel d'Aix-en-Provence

Francis Jullemier-Millasseau,
président du tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence

Achille Kiriakides, procureur de la République près le tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence

François-Marie Cornu,
vice-président du tribunal d'Aix-en-Provence

Catherine Logeais, directrice de greffe du tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence

Sophie Basset, directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence

Karima Atia, adjointe administrative principale à la permanence du pôle mineur famille

Marc Barani, architecte,
fondateur de l'Atelier Marc Barani

Laurent Sevali-Garcia,
architecte de l'Atelier Marc Barani

Guillaume Faure, chef de groupe,
entreprise Fayat

Dirk Behage, cofondateur
de l'Atelier ter Bekke & Behage

Evelyn ter Bekke, cofondatrice
de l'Atelier ter Bekke & Behage

Direction de la publication

Marie-Luce Bousseton,
directrice générale

Coordination

Marion Moraes,
responsable communication

Rédaction

Isabelle Friedmann

Conception et réalisation graphique

Marge Design

Illustrations

Jeremy Perrodeau
(p. 56, 60, 68)

Plan

Laurent Stefano
(p. 20)

Photographies

Romain Bassenne
et Thierry Passerat
(p. 24–31 et p. 77)

Photogravure

Point 11

Ouvrage composé en Karelia (Monokrom). Imprimé à Rennes – Média Graphic en août 2021 sur Arena rough natural 100 g et Curious matter Ibizenca Sand 270 g.

